

caractère, dont ils sont obligés de contribuer à maintenir les prééminences & le lustre.

Je n'entrerai point dans le détail des autres motifs qui m'ont fait prendre le parti, dont j'ai l'honneur d'informer V. H. P.

Les longues délibérations de V. H. P. sur la Promotion, suffissent pour convaincre tout homme qui jugera sans partialité, & qui sera instruit de la vraie cause de tant de délais, qu'au moins les raisons du parti, qui vouloit m'élire, méritoient d'être pesées avec la plus sérieuse attention.

J'ai été forcé de céder à la violence, qu'on m'a faite par rapport à mes biens, & il m'a fallu souffrir qu'on m'enlevât une partie considérable de l'héritage de mes peres; malgré une possession non interrompue de plus d'un siècle & demi, la façon dont on m'a traité dans l'affaire de Veere & de Flellingue, & l'interdiction des voies de justice, contre les anciens privilèges de ces Provinces & contre les fondemens de l'union, devoient m'avoir mis à couvert de ce qui m'arrivoit alors.

Mais si je n'ai pu défendre mes biens, du moins il dépend de moi, & mes instructions m'en imposent le devoir, de conserver l'honneur & l'éclat de mes charges, qui font une partie considérable des prééminences & des libertés des Provinces, au nom desquelles j'ai l'honneur d'exercer ces charges.

Le grand nombre de Généraux qui ont été nommés au-dessus du rang, que V. H. P. m'ont assigné, aussi-bien que la clause pour en compléter le nombre, même par des étrangers, en cas de refus d'un ou de plusieurs de ceux qui ont été nommés, font assez connoître une ferme résolution de reculer mon avancement, & me laissent très-peu d'espérance que V. H. P. demeurant dans les mêmes sentimens, puissent faire usage de mes services, on me four-